Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [ ] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary material/ Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Only edition available/ Seule édition disponible
- [ ] Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/ Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

- [x] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires: [Printed ephemera] [3] p. There are some creases in the middle of the pages.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

S 701

Eastern Townships

ETABLISSEMENTS CANADIENS

DES

TOWNSHIPS.

LE Comité Central de l'Association des Etablissemens Canadiens des Townships, annonce avec plaisir au public, que l'organisation de la ville de Montréal est à peu près terminée.

Il n'y a encore aucune nouvelle des campagnes de ce district, vû qu'elles attendaient sans doute, avant tout, des renseignemens positifs du Comité Central. Mais, maintenant, on espère qu'elles se piqueront entre elles d'émulation pour annoncer prochainement leur organisation respective.

Le Comité Central a adressé au Gouvernement une requête, expliquant le but de l'Association, et demandant des octrois de terres. Il n'y a pas encore eu de réponse officielle ; mais Son Excellence le Gouverneur Général a exprimé son approbation du but de l'association, en même temps que son désir de favoriser les vues du Comité. Le don de vingt louis fait par Son Excellence à l'Association, témoigne assez de ses bonnes dispositions.

En attendant la réponse du Gouvernement, le Comité s'est mis en communication avec l'Agent des Terres de la Compagnie Anglaise de l'Amérique du Nord, et il est maintenant certain que ce sera sur les terres de cette compagnie que se fera le premier établissement.

Ce premier établissement se fera dans le Township de Roxton, situé à sept lieues de St. Hyacinthe, et à vingt-deux de Montréal.

La ligne du chemin de fer entre Montréal et Portland passe à deux lieues de l'endroit où s'établira le village. On va partout en voiture, excepté dans un espace de trois milles ; où on ne peut encore passer qu'à pied ou à cheval. Ces trois milles de chemin seront faits au mois d'août prochain.

La compagnie des terres a déjà bâti un moulin à scie à Roxton ; un moulin à farine est en construction et sera terminé cet automne. Trois ou quatre rivières traversent ce township et offrent de nombreux pouvoirs d'eau.

Les terres seront généralement de 25 âcres de profondeur sur trois de largeur. La compagnie a 35,000 âcres de terre dans ce township. Le sol est en général de bonne qualité et très fertile. Le bois qui y croît est en grande partie du bois franc.

Voici comment et à quelles conditions les terres seront vendues. Chaque in-

dividu achète lui-même la terre qu'il choisit, et cela directement de l'agent de la compagnie ou des propriétaires particuliers.

Les meilleures terres de la compagnie sont de dix chelins l'acre, à l'exception de quelques lots autour du village dont le prix est de quinze chelins l'acre. Pendant les deux premières années, l'acquéreur ne paie rien du tout. Pendant les huit années suivantes, il paie l'intérêt du prix d'achat; et pendant les quatre suivantes encore, il paie le capital, en quatre paiements égaux. Ceci fait quatorze ans. Après le paiement définitif, il n'est dû aucune redevance quelconque.

La compagnie s'engage à ne pas augmenter le prix auquel elle vend aujourd'hui, pendant les années 1848 et 1849, et à ne pas augmenter ce prix de plus de trente sous par arpent, pendant l'anné 1850 ; si toutefois elle l'augmente.

La compagnie ayant encore des travaux de chemins à exécuter, elle offre à chacun de ceux qui s'établiront sur ces terres, l'avantage de pouvoir travailler à ces chemins, et de diminuer par ce qu'ils gagneront ainsi, la dette qu'ils devront à la compagnie pour le prix de leurs terres.

Il est loisible à chacun de payer le capital avant l'expiration des délais accordés ; et même, si l'on payait avant, la compagnie ferait une déduction proportionné au temps qui resterait encore à courir.

On pourra s'adresser à M. Wood, agent de la compagnie, à Roxton, le premier et le deux, le quinze et le seize de chaque mois ; et à Shefford, en tout autre temps, ou à A. T. Galt, Ecr., l'agent principal de la compagnie à Sherbrooke. Le chemin le plus court est par St. Pie et Milton.

La manière jugée la plus avantageuse par le Comité Central d'employer les secours très modiques jusqu'à présent mis à sa disposition, et celle qui pour le moment rencontre le plus les vues dans lesquelles l'association a été fondée, est de bâtir une chapelle et une maison d'école aussitôt qu'un certain nombre de familles sera établi. Sa Grandeur l'Evêque de Montréal croit pouvoir promettre d'y placer un missionnaire aussitôt que quatre-vingt familles y seront rendues. Le comité créera par là un centre d'opérations et à l'association et aux individus qui émigreront. Le comité croit de son devoir de n'inviter à émigrer pour ce moment, aucune personne qui n'aurait pas déjà quelques avances.

Tant que les campagnes ne seront pas organisées, le cercle des opérations du Comité Central ne peut être que très restreint. Les Comités locaux de la ville et des campagnes doivent donc se hâter de développer et de terminer leur organisation et de verser les contributions de leur localités entre les mains du Trésorier général, qui dépose le tout à la Banque d'Epargnes.

On doit se rappeler que d'après un article de la constitution, tous ceux qui veulent s'établir sous la protection de l'association doivent être recommandés par le curé ou quelque membre du comité de leur localité.

Le Bureau de l'Association est établi à Montréal, Rue St. Vincent, No. 14, à l'étude de MM. Doutre et Labrèche-Viger, Avocats.

Chambre du Comité Central.

Montréal, 22 Mai, 1848.

COMITE CENTRAL DE L'ASSOCIATION.

Mgr. Ignace Bourget,	Président.
Josesh Roy, écr.,	1er Vice-Président.
L'honorable L. .. Papineau,	2nd Vice-Président.
Jean Bruneau, ecr.,	3ème Vice-Président.
C. S. Cherrier, ecr.,	4ème Vice-Président.
M. L. Labrèche-Viger,	Secrétaire-Archiviste.
L. Delorme écr., et W. Dorion;	Assistants Secrétaire-Archivistes.
J. Papin, écr.,	Secrétaire-Correspondant.
J. Doutre, écr., et R. Laflamme,	Assistans Secrétaire-Cor.
E. R. Fabre, écr.,	Trésorier.
P. Jodoin, écr., W. Masson, écr., et R. Trudeau, ecr.,	Auditeurs des comptes.

COMITÉS LOCAUX.

DIVISION ST. LAURENT.

Section de la Ville.

L. Marchand, écr.,	Président.
Messire Pinsonnault.	Trésorier.
A. Larocque, écr., et M. F. X. Brazeau,	Auditeurs des comptes.
C. F. Papineau,écr.,	Secrétaire.

Section St. Laurent.

M. H. Paré,	Président.
Messire St. Pierre,	Trésorier.
M. Antoine Dubord et M. Jérôme Grenier,	Auditeurs des comptes.
M. E. Lafleur,	Secrétaire.

Division Ste. Marie.

M. P. Damour,	Président.
Messire Plamondon.	Trésorier,
M. L. Coursol et M. C. Fullum,	Auditeurs des comptes.
M. C. H. Lacroix,	Secrétaire.

Division St. Antoine.

N. Valois, écr.,	Président.
Messire Picard,	Trésorier,
Généreux Peltier, écr., et M. Lapierre,	Auditeurs des comptes.
M. G. Laflamme,	Secrétaire.